



---

Email : [contact@veille-citoyenne-brd.fr](mailto:contact@veille-citoyenne-brd.fr)

Téléphone : **06 10 91 38 75**

Adresse : **Mairie – BP1 Place de la Mairie  
38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU**

---

Villette d'Anthon, le 16 juillet 2019.

**Madame Cendra MOTIN**

Députée de la 6<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère.

## **Objet : les Conseils de Développement en danger**

Madame la Députée,

Notre association « Veille Citoyenne de la Boucle du Rhône en Dauphiné », très attachée à la démocratie participative qu'elle considère comme un complément indispensable à la démocratie représentative, souhaite vous faire part de son inquiétude au sujet d'un projet de loi qui doit être examiné en Conseil des Ministres ce 17 juillet.

Ce projet de loi relatif à l' « Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » est le fruit des engagements du Chef de l'Etat formulés lors de sa conférence de presse du 25 avril dernier à l'issue du Grand Débat national, à savoir notamment : « *Je veux conforter leur rôle (celui du maire) par un statut digne de ce nom, simplifier les règles qu'ils ont parfois subies lorsque le pouvoir, les responsabilités se sont par trop éloignés sans qu'ils l'aient choisi.* »

Il comporte 34 articles sur la démocratie représentative locale au niveau des communes et EPCI, dont un (l'article 22) modifiant la mise en place et le rôle des Conseils de Développement (CD), rendus obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants par la loi NOTRe votée en 2015.

Cet article, faisant partie du chapitre « Simplifier l'environnement normatif des élus locaux » prévoit :

- de rendre facultatif la mise en place de CD dans les EPCI à fiscalité propre,
- de ne plus consulter le CD sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI,
- de ne plus permettre au CD de s'autosaisir d'autres sujets concernant l'EPCI,
- de ne plus permettre au CD que son rapport d'activité soit examiné et débattu par l'organe délibérant de l'EPCI.

Les EPCI ont vu leurs compétences fortement augmenter ces dernières années avec notamment l'apport des volets Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et prochaine gestion de la mobilité (loi LOM). Il nous semble bénéfique pour l'intérêt général que les élus de ces EPCI puissent continuer à échanger avec les membres des CD et à recueillir leurs avis et propositions sur ces sujets majeurs.

Si cet article modifiant la mise en place et le rôle des Conseils de Développement était voté par le Parlement, ce serait un recul considérable de la démocratie participative, ce en complète contradiction avec les objectifs du Grand Débat national. Le Chef de l'Etat, dans sa lettre aux Français du 13 janvier 2019 lors du lancement du Grand Débat national, écrivait notamment : « *En outre, une grande démocratie comme la France doit être en mesure d'écouter plus souvent la voix de ses citoyens. Quelles évolutions souhaitez-vous pour rendre la participation citoyenne plus active, la démocratie plus participative ?* ».

Nous savons l'importance que vous accordez à la consultation des citoyens de votre circonscription qui vous permet d'alimenter votre réflexion pour votre travail législatif. Vous l'avez montré depuis le début de votre mandat en organisant régulièrement des réunions avec les habitants et acteurs de votre circonscription (notamment celles en lien avec les projets de loi Egalim et Mobilité et avec les réflexions sur la bioéthique, celles d'initiatives locales dans le cadre du Grand Débat national) ou en participant à des réunions proposées par des acteurs de la société civile organisée, notamment celle de notre association en avril dernier sur la démocratie participative.

Nous comptons en conséquence sur votre appui et vos actions auprès de vos collègues parlementaires pour que cet article de ce projet de loi relatif à l' « Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » soit reconsidéré.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'informations sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, nos respectueuses salutations.

*André MANSIAUX*  
*Président de Veille Citoyenne de la Boucle du Rhône en Dauphiné*